

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO LAS-0040**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 mai 2008, le règlement suivant :

LAS-0040 Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mai 2008

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW
NO. LAS-0040**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on May 5 2008, the following bylaw :

LAS-0040 Bylaw of the Borough Council Concerning the Delegation of Powers to Officers and Employees.

This bylaw may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on May 11, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

